Budget participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux Guérandais de proposer des idées puis de voter pour leur projet préféré. En 2025, la commune dédie aux habitants un budget d'investissement de 100 000€.

Présentation du Budget Participatif 2025

Nous lançons la 4ème édition du budget participatif de la Ville de Guérande !

Une enveloppe de 100 000€ d'investissement est destinée à la réalisation de projets citoyens. Que vous ayez envie d'améliorer votre cadre de vie, de réaliser de nouvel aménagement, de porter des projets en lien avec l'environnement, la solidarité ou bien le sport... À vous de jouer, toutes les idées sont permises et elles sont nombreuses.

Pour rappel ce dispositif s'articule autour de 3 étapes essentielles :

- La première, le dépôt des dossiers qui se déroulera du lundi 6 janvier au dimanche 2 mars 2025.
- La deuxième, la phase de recevabilité et d'analyse des projets qui aura lieu du lundi 3 mars au dimanche 27 avril 2025.
- La troisième, la phase de vote qui aura lieu du lundi 05 mai au dimanche 15 juin 2025.
- La quatrième et dernière étape, l'annonce des résultats le mercredi 18 juin 2025.

Nous vous invitons à participer à cette démarche dès l'âge de 11 ans que le projet soit déposé à titre individuel ou collectif.

Qui peut proposer un projet ?

Tout résidant à partir de 11 ans et aussi les collèges, les lycées, associations ou collectifs intervenant sur le territoire communal.

- Dépôt des dossiers du lundi 6 janvier 2025 au dimanche 2 mars 2025

Comment le projet est-il sélectionné ?

Le projet doit répondre aux différents critères du réglement**, à retrouver sur la plateforme participative :** https://mongraindesel.guerande.bzh/

Quels types de projets peut-on proposer ?

Tous les thèmes sont à l'honneur et l'imagination sans limite !

Vous pouvez :

- proposer une idée pour l'embellissement de la ville ;
- suggérer de nouveaux équipements collectifs ;
- envisager des aménagements pour améliorer le cadre de vie ;
- lancer un projet innovant et vertueux pour l'environnement ;
- être à l'initiative d'un grand projet solidaire et culturel…

Comment déposer son projet ?

Le budget participatif dispose d'une plateforme dédiée : https://mongraindesel.guerande.bzh/. Vous y trouverez toutes les explications pour déposer votre idée !

Qui peut voter pour un projet ?

Toute personne de plus de 11 ans domiciliée sur le territoire de la commune est invitée à déposer son vote sur la plateforme pour l'un des projets retenus.

- Phase de vote du lundi 05 mai au dimanche 15 juin 2025

Comment voter ?

- En vous rendant sur la plateforme : https://mongraindesel.guerande.bzh/
- En déposant votre bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'Hôtel de Ville

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h